



EPTB AUDE
SMMAR

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

LE MOT DU PRÉSIDENT

Éric Ménassi

UN JOUR NOUVEAU SE LEVE SUR L'AUDE

Le fleuve nous relie et l'audace nous inspire.
Osons, innovons, construisons ensemble.

Ce vœu que j'ai formulé en janvier 2026, résume les démarches entreprises tout au long de l'année 2025 visant à accompagner notre prise de compétence GEMAPI sur la partie domaniale du fleuve Aude en lieu et place des 7 EPCI territorialement concernés (Pyrénées Audoises, Limouxin, Carcassonne Agglo, Région Lézignanaise Corbières Minervois, Minervois au Caroux, Grand Narbonne et Domitienne).

Au-delà de ces faits institutionnels, je souhaite que nous retenions cette volonté politique d'œuvrer, avec une seule et même maîtrise d'ouvrage sur le linéaire du fleuve AUDE, à la prévention contre les inondations et la gestion des milieux aquatiques.

Les travaux entrepris à Trèbes illustrent parfaitement cette prise de compétence qui se construit de façon coordonnée avec nos syndicats de rivières adhérents compétents sur les affluents du fleuve Aude et l'Etat toujours en charge de l'entretien et du maintien du libre écoulement.

Pour autant il serait réducteur de limiter l'année 2025 à cette seule opération.

2025, a été une année qui aura vu le SMMAR EPTB AUDE et ses 7 syndicats adhérents être toujours aussi innovants en expérimentant sur le bassin versant du Sou (St Martin de Villeregran) des techniques d'ingénieries naturelles ayant pour finalité de restaurer les fonctionnalités des cours d'eau. Innover également en consolidant les bases du SAGE Aude et Côtiers Audois pour rechercher à adapter notre territoire à la disponibilité de la ressource en eau.

2025, a été marquée par un incendie dévastateur qui a détruit une partie des bassins versant des Corbières. Nielle, Aussou, Rabet, Berre, Barrou.



L'Aude, Carcassonne (11)



Élus et agents rassemblés lors d'un repas convivial à Thézan des Corbières, sept. 2025

Mais au lendemain de l'effroi, un vaste élan de solidarité a pu s'engager. Coordonnés par les agents du SMMAR EPTB AUDE, des travaux d'urgence et de désembaclement en amont des ouvrages ou des lieux habités ont été menés par les équipes en régie de bucherons des syndicats de la Haute Vallée de l'Aude, de l'Aude Centre et de la Berre.

Près d'un mois aura été nécessaire pour évacuer les arbres brûlés en lit mineur.

Cette solidarité, véritable ADN, de notre organisation aura permis de vivre des moments intenses et de dépasser ces heures d'angoisse vécues au cœur de l'été.

Je peux en témoigner et remercier l'ensemble de celles et ceux, élus et agents, qui contribuent au quotidien à faire rayonner notre organisation.



La Clamoux, Villegly, (11)

SOMMAIRE

LE SMMAR ET SES MISSIONS	6
LE BASSIN VERSANT DE L'AUDE	8
LE SMMAR, UNE COLLECTIVITÉ SOLIDAIRE ŒUVRANT POUR TOUS	10
LE BILAN FINANCIER	12
LA COMMUNICATION & LA SENSIBILISATION	14
LES SAGE	16
PARTAGER LA DONNÉE SUR L'EAU	18
LE FLEUVE AUDE	19
LA RESSOURCE EN EAU	21
LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	22
LES MILIEUX AQUATIQUES	25
LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	26
VERS DES COURS D'EAU PLUS NATURELS	28
LES PROJETS DE RESTAURATION 2025	30
LA RIPISYLVE, NOTRE MEILLEURE ALLIÉE	33
LA PRÉVENTION DES INONDATIONS	35
RÉDUIRE LE RISQUE	36
LA GESTION DE CRISE	38
LES ALÉAS LITTORAUX	40
LES PARTENAIRES	42
LE GLOSSAIRE	44

R
A
M
S

LE SMMAR ET SES MISSIONS





Le Fresquel, Pennautier (11)

LE BASSIN VERSANT DE L'AUDE

Le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu s'étend des Pyrénées à la Méditerranée sur un territoire de 6 150 km², sur 419 communes et 5 départements.

Le réseau hydrographique est très dense, on recense 2 510 km de cours d'eau. Leur diversité (torrents de moyenne montagne, cours d'eau méditerranéens, rivières de plaine...) nécessite des approches de gestion différenciées qui tiennent compte de leurs caractéristiques spécifiques.

Son étendue

Le fleuve Aude prend sa source dans le massif du Carlit, à 2 135 m d'altitude et parcourt 224 km avant de rejoindre la Méditerranée. Ses principaux affluents sont : la Bruyante, le Rébenty, la Sals, le Sou, le Lauquet, le Fresquel, l'Orbiel, la Clamoux, le Trapel, l'Orbieu, l'Argent Double et la Cesse. Le régime hydrologique du fleuve est de type nivo-pluvial dans la Haute Vallée. En aval de Carcassonne, il devient pluvial, d'influence méditerranéenne, comme celui de ses principaux affluents.

Son climat

D'une manière générale, le climat sur l'ensemble du bassin versant est méditerranéen. La pluviométrie moyenne varie de moins de 500 mm/an pour une grande partie Est du bassin versant, jusqu'à plus de 800 mm/an sur les hauts reliefs.

Le caractère méridional du bassin versant de l'Aude implique des étiages sévères et de plus en plus prolongés.

La Berre quant à elle, présente un régime hydrologique méditerranéen, avec des écoulements très irréguliers.

Les impacts du changement climatique n'épargnent pas ce territoire qui connaît depuis quelques années, des épisodes plus fréquents et plus intenses de sécheresse et de crues majeures.



Découvrez notre vidéo

« Le fleuve Aude, le fonctionnement de son bassin versant » sur notre chaîne Youtube @smmar_aude

Une carte pour découvrir le bassin versant

Le fonctionnement des fleuves et des rivières est à la fois complexe et méconnu, mais la connaissance est essentielle. Nous avons conçu une carte hydrographique destinée au grand public. Cette carte présente l'ensemble des cours d'eau et des transferts d'eau du bassin versant de l'Aude de façon ludique et pédagogique.

Le but ?

Informé sur les cours d'eau et sensibiliser le grand public au fonctionnement du bassin versant de l'Aude.



Les chiffres

394 791
Habitants

15
Ha de





Vallée du Laurenti (09)



Méditerranée, Leucate (11)

es clés

6 150
km²

50
km de littoral

5 890
Zones Humides

419
Communes

2 510
km de cours d'eau

16
EPCI membres



de, les Angles (66)



Etang de Capestang (34)



Cesse, Bizes (11)

LE SMMAR, UNE COLLECTIVITÉ SOLIDAIRE ŒUVRANT POUR TOUS

L'histoire du SMMAR EPTB Aude s'est construite dans la proximité. Il a la capacité d'être au plus près du terrain au travers des 7 Syndicats de rivières adhérents.

On ne peut être performant que si on est proche du terrain, et plus encore dans des domaines aussi importants que la gestion de la ressource et la protection de la population.

C'est ce qui fait la richesse de cette organisation.

Le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) a été créé en 2002, après les inondations de 1999 qui ont durement touché le territoire. La création de cette collectivité émane d'une volonté de réaliser une gestion concertée de l'eau et d'organiser la prévention des inondations à l'échelle du bassin versant.

Le SMMAR est depuis un Syndicat Mixte ouvert composé du Conseil Départemental de l'Aude et de 7 Syndicats de rivières détenteurs de la compétence GEMAPI sur les cours d'eau non domaniaux (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), transférée par les 16 EPCI-FP territorialement concernés.

En 2008, le SMMAR a été reconnu établissement public territorial de bassin (EPTB).

Les actions du SMMAR EPTB Aude

Le SMMAR EPTB Aude est la structure publique chargée de définir, de coordonner et de mettre en œuvre la prévention des inondations, la gestion des milieux aquatiques et la gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu.

Pour agir efficacement sur ces enjeux, le SMMAR EPTB Aude travaille de manière étroite avec les Syndicats de rivières adhérents qui déclinent la politique GEMAPI à l'échelle locale et de façon opérationnelle.

C'est grâce à cette imbrication d'actions et d'échelles que la politique GEMAPI rayonne sur le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu.



Ainsi, le SMMAR EPTB Aude :

- › Élabore des programmes d'actions GEMAPI et recherche les cofinancements
- › Réalise des actions transversales sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude
- › Accompagne les Syndicats de rivières pour les opérations GEMAPI dont ils sont maîtres d'ouvrages
- › Appuie les communes/EPCI dans la gestion de crise et l'aménagement du territoire
- › Concourt à la gestion quantitative de la ressource en eau avec l'animation du PTGE
- › Pilote les SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)
- › Coordonne la gestion de la ressource en eau

En 2024, le SMMAR EPTB Aude s'est doté d'un projet d'administration sur 4 ans, un fil rouge pour les équipes et les partenaires.

En 2024 et 2025, l'agglomération de Carcassonne Agglo a délégué la compétence GEMAPI sur le cours d'eau domaniaux, le fleuve Aude, sur le linéaire de son périmètre. Au 1er janvier 2026, les 7 EPCI concernées de Quillan à la Mer ont transféré la compétence GEMAPI sur le fleuve Aude au SMMAR EPTB Aude.

GEMA
Gestion des milieux aquatiques

PI
Prévention des inondations

RESSOURCE en EAU
Gestion concertée

- 1 Concrétiser la complémentarité SMMAR-Syndicats
- 2 Mettre en œuvre la GEMAPI sur le fleuve Aude
- 3 Agir en faveur des milieux aquatiques pour leur préservation et celle des populations
- 4 Contribuer à la réduction du risque inondation et à la protection du territoire
- 5 Intégrer l'eau et les milieux aquatiques dans la planification et l'aménagement
- 6 Contribuer activement à la gestion durable et équilibrée de la ressource en eau
- 7 Partager la connaissance et associer tous les acteurs

Projet d'administration 2024 - 2028

Construit sur 7 axes majeurs
et 3 thématiques principales

La gouvernance

Le comité syndical

Le comité syndical du SMMAR EPTB Aude est l'instance qui débat et délibère sur les actions à engager, et décide du fonctionnement de cette structure. Il était composé jusqu'au 31/12/2025 de 32 délégués, soit 4 pour chacun des 7 Syndicats de rivières adhérents (50% des voix) et 4 pour le Département de l'Aude (50% des voix). Le comité syndical désigne un bureau composé du Président, de 3 vice-présidents, des élus de chaque structure membre et invite les présidents des CLE (commission locale de l'eau) des SAGE. En 2025, le comité s'est réuni 6 fois. Retrouvez la liste des élus sur le site : www.smmar.fr/le-smmar/notre-gouvernance/

Les services

L'équipe du SMMAR EPTB Aude

L'appui technique des équipes du SMMAR EPTB Aude se fait sur l'ensemble du bassin versant, avec pour mission d'assurer la cohérence des actions sur le territoire. L'équipe se compose de 34 agents (12 femmes et 22 hommes) en poste permanent.

Retrouvez l'organigramme sur le site :

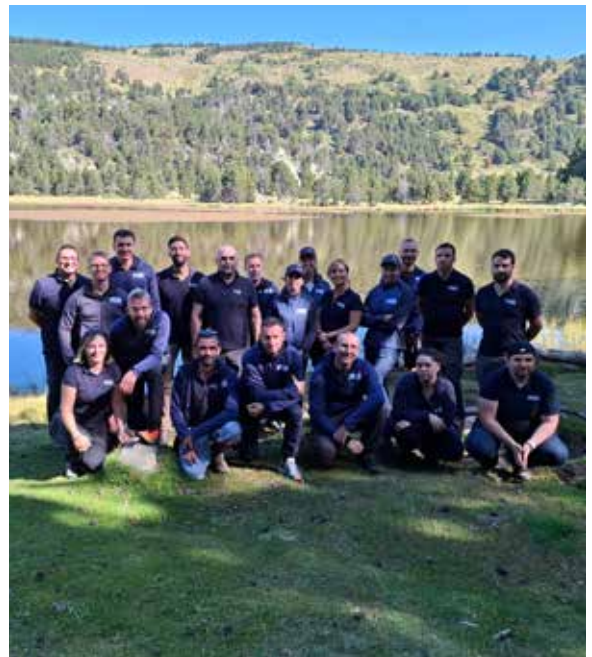
www.smmar.fr/le-smmar/notre-equipe/

Des agents toujours prêts à se jeter à l'eau

Régulièrement les agents du SMMAR EPTB Aude se forment, en partenariat avec les Pompiers de l'Aude (SDIS 11), sur les bons comportements à adopter en cas de crue.

Un partage d'expérience et de connaissances essentiel pour mieux appréhender les situations de crise.

L'essentiel de ces échanges inter services aura permis de mieux appréhender les dangers et surtout les circonstances qui imposent de savoir renoncer.



Sortie cohésion d'équipe, lac Aude, les Angles(66)

Une équipe formée et volontaire

Dans sa volonté d'améliorer les compétences de ses agents, le SMMAR EPTB Aude a maintenu en 2025 son effort en faveur de la formation. Les agents ont participé/ animé des colloques et conférences à l'échelle nationale.

Un COS dynamique

Grâce à la subvention du SMMAR EPTB Aude, les membres du bureau ont pu proposer un beau programme d'activités. Le Comité des Œuvres Sociales du SMMAR alimente ainsi une forte cohésion de l'équipe et le développement de liens entre les agents au-delà de leurs collaborations directes dans le travail.



LE BILAN FINANCIER

Le fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires à la vie de la collectivité ainsi que les actions identifiées dans le PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) et le CBV (contrat de bassin versant).

En 2025, les dépenses de fonctionnement ont atteint 3 534 647.55€ et les recettes s'élèvent à 3 601 706.97€.

Une ligne de trésorerie de 800 000 € a été ouverte pour couvrir les décalages d'encaissement des subventions.

Les contributions des structures membres (7 Syndicats de rivières adhérents au SMMAR EPTB Aude et le Département de l'Aude) servent au sein de la section de fonctionnement et d'investissement. Le soutien financier des différents partenaires (Europe, Etat, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Région Occitanie et Départements de l'Aude et de l'Hérault) représente une aide précieuse pour le SMMAR EPTB Aude.

L'investissement

La section d'investissement est liée aux projets du SMMAR EPTB Aude à moyen et long terme. Le total des dépenses d'investissement a atteint 331 886.37€ en 2025.

Les recettes d'investissement représentent, 1 190 646.79€ et sont majoritairement issues des aides financières des partenaires du SMMAR EPTB Aude.

En 2025, le SMMAR EPTB Aude a réalisé des premiers travaux sur le fleuve Aude à Trèbes et débuté une étude pour la protection du quartier de Laprade à Carcassonne. Le montant de ces opérations est de 2 440 000€ HT pour Trèbes et 5 285 000€ HT pour Carcassonne. En 2025, 1 595 860€ de dépenses ont été réalisées pour ces projets, avec 1 096 000€ de recettes. La poursuite de ses opérations sera reprise dans un budget annexe dédié aux dépenses et recettes pour la mise en œuvre de la GEMAPI sur le fleuve Aude en 2026.

Un financement solidaire

Pour mettre en œuvre la politique GEMAPI sur l'ensemble du territoire de manière solidaire, une clé de financement a été mise en place sur la base de :

- › 15% population ;
- › 15% superficie ;
- › 70% potentiel fiscal des EPCI.

Ce chiffre peut donc évoluer d'une année à l'autre en fonction de l'évolution des critères de population et du potentiel fiscal.

“

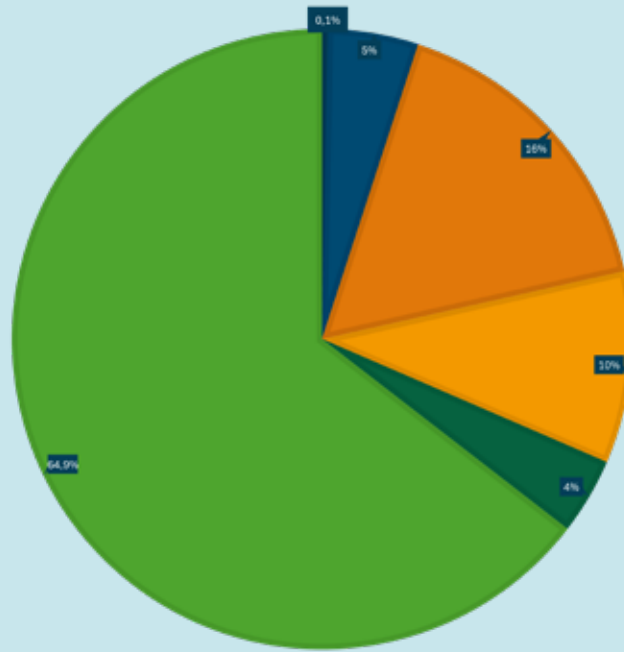
CD GEMAPI : Bilan 2025

32 dossiers instruits pour 6 861 865 €

Ces dossiers bénéficient de financement jusqu'à 80%.

Nos partenaires : l'Europe, l'Etat, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Occitanie et les Départements de l'Aude / Hérault.

- AGIR EN FAVEUR DES MILIEUX AQUATIQUES POUR LEUR PRESERVATION ET CELLE DES POPULATIONS
- CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DU RISQUE INONDATION
- CONTRIBUER A LA PROTECTION DU TERRITOIRE
- CONTRIBUER ACTIVEMENT À LA GESTION DURABLE ET ÉQUILIBRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU
- PARTAGER LA CONNAISSANCE ET ASSOCIER TOUS LES ACTEURS
- ETUDES ET TRAVAUX SUR LE FLEUVE AUDE



La programmation GEMAPI

La programmation des actions liées à la compétence GEMAPI se fait à travers le Comité départemental de programmation GEMAPI (CD GEMAPI). Ce comité, véritable guichet unique, est une instance qui facilite l'instruction des dossiers GEMAPI.

Il est composé de tous les représentants des financeurs (Europe, Etat, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Région Occitanie, Départements de l'Hérault et de l'Aude) et du SMMAR EPTB Aude. Il se réunit 4 ou 5 fois par an pour faire un tour de table financier des dossiers issus des différents programmes d'actions (PAPI, CBV, ainsi que quelques dossiers hors cadre).

Le CD GEMAPI assure la cohérence financière des actions contractualisées mises en œuvre à l'échelle globale du bassin versant. Il est unique en France.

La taxe GEMAPI : une taxe pour l'intérêt général

Depuis quelques années, une ligne fiscale « GEMAPI » est inscrite sur les avis d'imposition des habitants du bassin versant.

Prélevée par l'EPCI territorialement concernée, cette taxe GEMAPI sert uniquement au financement d'actions concrètes relevant de la compétence

GEMAPI, soit : aménager des espaces de bon fonctionnement pour limiter les dégâts des crues, construire et entretenir des ouvrages de protection, restaurer des espaces remarquables (zones humides) ...

Comment est calculée la taxe ?

Le montant global de la taxe GEMAPI est calculé d'après les actions prévues par le SMMAR EPTB Aude et ses Syndicats de rivières adhérents. Celui-ci est par la suite réparti de manière équitable sur l'ensemble du territoire, permettant ainsi une solidarité financière entre les zones amont et aval, rurales et urbaines. Une fois le montant fixé, le taux est délibéré à l'échelle de chaque intercommunalité puis appliqué à tous les contribuables.

La taxe GEMAPI ne peut pas excéder 40€/an/habitant.

La taxe GEMAPI est indexée sur la valeur foncière des communes et répartie entre contribuables assujettis à la taxe sur le foncier bâti / non bâti et la contribution financière des entreprises.

En moyenne sur le bassin versant, la taxe GEMAPI est de 11,88€ en 2025.

LA COMMUNICATION & LA SENSIBILISATION

Au SMMAR EPTB AUDE, on a dans notre ADN cette volonté d'acculturer la population du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu, aux risques inondation et à la gestion de la ressource en eau. L'Aude est un territoire qui malheureusement a connu et connaît encore des inondations de toutes sortes : débordement de cours d'eau, ruissellement, submersion marine. Il est important de protéger, informer et préparer les citoyens en cas d'évènement.

Pourquoi s'informer sur le risque inondation ?

La population est moins vulnérable au risque lorsqu'elle est consciente d'être exposée et qu'elle sait comment réagir en cas de crise : c'est la culture du risque. La développer, c'est améliorer l'efficacité de la prévention et de la protection des populations et des biens.

De plus, s'informer sur les risques majeurs est un droit (« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis » article L.125-2 du code de l'environnement) et aussi un devoir (« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile » article L.721-1 de la sécurité civile) encadré par la Loi française. Ainsi pour mieux informer les citoyens sur le risque inondation, mais également la sécheresse, le SMMAR développe chaque année des supports de sensibilisation.

Ces outils sont transmis aux communes via des kits de communication afin de les accompagner dans leurs obligations légales.

Les formations

La formation des cadets de la Sécurité Civile

En partenariat avec les Pompiers de l'Aude (SDIS 11), le SMMAR EPTB Aude a eu le privilège de sensibiliser pas moins de 65 cadets de la sécurité civile, venus des sections de Castelnaudary, Pezens, Chalabre et Couiza. Ce fut l'occasion idéale de leur transmettre les notions cruciales concernant les risques liés aux inondations et les bons réflexes à adopter en cas d'urgence. Un grand bravo à ces jeunes engagés.

Sensibilisation des scolaires

Sensibiliser les jeunes générations au risque est un investissement pour l'avenir, avec pour ambition de former une population consciente de son exposition, active dans sa propre sécurité, et garante de l'avenir de la ressource en eau. Cette démarche a nécessité le développement d'outils éducatifs adaptés au public scolaire et au territoire, en collaboration avec des associations d'éducation à l'environnement (Fédération Aude Claire,



l'association Etang d'Art et C'ma Nature). Validées par l'inspection académique, les animations sur la GEMAPI sont réalisées dans les classes, du primaire au collège. Au cours de l'année, **ce sont près de 2 000 élèves sur le bassin versant qui ont bénéficié de l'opération avec le soutien financier de l'Etat.**

Les outils de sensibilisation

Le streetmarketing pour sensibiliser à la sécheresse et aux risques inondations

Pour informer l'ensemble des habitants du bassin versant, notamment les populations rurales mais aussi les touristes, sur les bons comportements à adopter en situation de sécheresse et d'inondation, le SMMAR EPTB Aude a développé une campagne de streetmarketing : la diffusion massive de sacs en boulangerie et en pharmacie.

En parallèle, une communication digitale a été réalisée sur les réseaux sociaux et le site internet pour informer sur l'état des cours d'eau, les arrêtés préfectoraux et les bons comportements à adopter.

La GEMAPI au travers de supports ludiques

L'exposition itinérante « Exp'Eau », créée par le SMMAR EPTB Aude, continue son déploiement cette année

en sensibilisant +500 personnes à la GEMAPI.

À travers des panneaux d'informations, de quiz, de vidéos, l'Exp'Eau comprend de nombreux modules qui lui permettent de s'adapter à tous les publics. Ecoles, médiathèques, offices de tourisme et lieux ouverts au public, vous avez pu (re)découvrir cette exposition à Formiguères, Rouze, Castelnaudary, Trèbes ou encore à Gruissan. **La réservation de l'Exp'Eau est gratuite, contactez-nous par email sur contact@smmar.fr.**

In English, please !

Nous avons élaboré des documents entièrement traduits en anglais afin de rendre l'information sur le risque d'inondation plus accessible aux nombreux anglophones. Ces supports multilingues améliorent la culture du risque en facilitant l'adoption des bons comportements face aux crues et s'inscrivent dans une démarche de prévention inclusive, garantissant un accès équitable à une information fiable pour renforcer la résilience du bassin versant.

Le SMMAR EPTB Aude à la COP 30

Le SMMAR EPTB Aude a été mis à l'honneur dans le projet international RISE – Our World Heritage, mené par Nicolas Plain, en présentant ses actions exemplaires en matière de solutions fondées sur la nature, de restauration des rivières et de prévention des risques liés à l'eau. L'équipe RISE a visité deux sites phares du territoire : l'Espace de Bon Fonctionnement de Villegly, qui capitalise plus de 20 ans de retours d'expérience sur la redynamisation



“

La sensibilisation c'est aussi les réseaux sociaux !

3/5 posts par semaine
2,6k followers sur Facebook
1,3k followers linkedin
600 followers sur Instagram



des cours d'eau, et des dispositifs d'ingénierie naturelle inspirés des barrages de castors. Les témoignages recueillis seront intégrés à une vidéo projetée lors de la COP30 au Brésil, mettant en lumière l'importance des solutions naturelles dans la gestion de l'eau, puis diffusée au grand public sur Amazon Prime.

Revue de presse

«Ancrer la mémoire du risque dans le paysage : se souvenir pour mieux se préparer»

Supplément presse nationale, 28 Mai 2025

Le SMMAR EPTB Aude agit pour maintenir la mémoire du risque d'inondation, un danger majeur et récurrent sur le territoire, souvent oublié avec le temps. Pour renforcer durablement la culture du risque, plus de 470 repères de crue ont été installés sur des bâtiments publics, ponts et façades, rappelant visuellement l'ampleur des inondations passées. Ces marqueurs rendent le risque concret, soutiennent la vigilance et encouragent l'appropriation citoyenne des enjeux de sécurité. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie globale de résilience visant à soutenir collectivités et habitants dans leur préparation face aux aléas naturels.

« Maintenant l'eau, c'est peau de chagrin »

Article « Le Monde », 02 Novembre 2025

Un reportage – récit qui explore notre territoire « aux avant-postes du dérèglement climatique » à la lumière des sécheresses estivales et après le passage de l'ogre des Corbières. Le SMMAR EPTB Aude y partage ses projets pour faire face et préparer l'avenir.

LES SAGE

Un SAGE, c'est quoi ?

Outils de concertation, d'échange, de construction de solutions pérennes cohérentes et durables à l'échelle des bassins versants, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont aujourd'hui essentiels à la conciliation des usages.

Leurs instances délibérantes, les Commissions Locales de l'Eau (CLE) peuvent être comparées à de véritables « Parlement de l'eau » locaux, rassemblant une multitude d'acteurs représentatifs des enjeux et usages présents sur les bassins versants.

Remis sur le devant de la scène par le Plan Eau présenté par le Président de la République en Mars 2023, ces outils de planification sont aujourd'hui des cadres à privilégier afin de définir des trajectoires d'atteinte du bon état de nos milieux aquatiques tout en préservant les usages présents autour de ces derniers.



“

Paenons nos sols

Cette démarche participative a eu pour objectif de faire interagir les habitants autour de leurs vision pour la préservation des sols, au regard des enjeux sur l'eau. Ce projet a donné lieu à la réalisation d'un court métrage retraçant la démarche. Sa projection au cours des soirées-débats a clôturé cette réflexion citoyenne.

À retrouver sur notre chaîne youtube @smmar_aude.



“

Le SAGE en chiffre

- > Périmètre de **6 139** km²
- > **435** Communes
- > **165** Masses d'eau
- > **2 510** km de cours d'eau
- > **15 890** ha de zones humides

Emergence du SAGE Aude et Côtiers Audois

Suite à une année 2024 consacrée à une phase de concertation préalable, l'année 2025 a vu la mise en œuvre de la phase d'émergence du SAGE Aude et Côtiers Audois, démarche de territoire pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

La phase d'émergence a pour objet de définir le périmètre du SAGE, ainsi que travail à la structuration de sa gouvernance.

A cet effet, le 1er semestre a été consacré à la rédaction d'un rapport d'émergence, précisant le périmètre du SAGE Aude et Côtiers Audois, et argumentant son caractère hydrographique, en lien avec le SDAGE RM (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée).

Afin de faire aboutir cette démarche, une consultation inter-préfectorale a été lancée au sein des 6 départements concernés entre le 17 Septembre 2025 et le 17 Janvier 2026 afin de recueillir les avis des collectivités et établissements publics locaux sur le projet de périmètre proposé. Dans le cadre de cette procédure, les élus et équipes du SMMAR ont également eu l'occasion de présenter et défendre ce projet lors du Comité d'Agrément de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse le 28 Novembre 2025, à Lyon

L'année 2026 devrait voir la concrétisation de cette démarche par l'obtention d'un arrêté inter-préfectoral de délimitation du périmètre ainsi que la prise d'un arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Aude et Côtiers audois.

Actualités des SAGEs



SAGE Fresquel – Gestion quantitative

Sur un territoire au maillage hydraulique complexe, les acteurs du SAGE Fresquel ont pu participer à une visite du site de Naurouze, véritable carrefour de l'eau sur l'Ouest audois, entre les ressources de la Montagne Noire, le Canal du Midi ou encore le barrage de la Ganguise.

Forts de ces apprentissages, les membres de la CLE du SAGE Fresquel, ainsi que ceux de la commission « Gestion Quantitative », ont pu échanger sur la nécessité de pérenniser le fonctionnement du système hydraulique du Lauragais et trouver à l'avenir des solutions pour assurer une viabilité des activités qui dépendent de la ressource en eau sur ce territoire.



SAGE HVA : Zones Humides

Dans une volonté de partage, d'échanges et de retour d'expérience, le SAGE Haute Vallée de l'Aude a mis en place en 2025, des visites de terrain en accompagnement de ses commissions thématiques, afin de faire toucher du doigt aux acteurs du territoire l'importance de la traduction des orientations du SAGE en actions opérationnelles.

Dans ce contexte, la commission « Milieux Aquatiques » du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude s'est tenue le 12 Juin 2025 sur la commune de Le Bousquet afin de mettre en valeur les actions de restauration des zones humides effectuées les équipes du Syndicat Milieux d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude. La réouverture des zones humides d'altitude est un enjeu fort sur le territoire de la haute vallée de l'Aude, en lien avec leurs fonctions hydrologiques notamment.



SAGE BVA – Continuité écologique

Compris entre le seuil de Moussoulens et l'embouchure de l'Aude en Méditerranée, le SAGE de la Basse Vallée de l'Aude concentre des enjeux forts en termes de continuité écologique, et notamment biologique en lien avec les espèces migratrices présentes sur le territoire : Alose, Anguille, Lamproie. Dans ce contexte, les membres de la commission « Milieux Aquatiques » du SAGE ont pu profiter d'une visite de terrain sur le seuil de Moussoulens, avec l'appui de la Fédération de Pêche de l'Aude, pour échanger sur la nécessité d'intervention sur des ouvrages structurants présents sur le fleuve Aude et impactant la remontée de certaines espèces piscicoles remarquables. Ces échanges ont mis en lumière la nécessité d'un travail à une échelle plus large, et la nécessité de réflexion sur le bassin versant de l'Aude.

PARTAGER LA DONNÉE SUR L'EAU

Sign'eau, l'observatoire participatif

Pourquoi un observatoire ?

Aujourd'hui, l'eau et sa gestion durable sont au cœur des débats et des enjeux, tout comme l'anticipation des risques d'inondation et de sécheresse, la prévention, qui n'ont jamais été autant au cœur de l'actualité.

Comment ça marche ?

De nombreuses données sur l'eau, ses usages, ses milieux et ses risques sont produites quotidiennement par nos administrations et les organismes en charge de sa gestion et de sa réglementation. La création de cet observatoire a rassemblé ces acteurs experts dans le domaine de l'eau. Concrètement, Sign'eau est un observatoire participatif d'aide à la décision.

Les contenus sont co-construits et les données sont mises en commun par les partenaires du projet pour obtenir des résultats ciblés et utiles. Des groupes de travail thématiques identifient les besoins et inventent les outils qui permettent d'y répondre.

Ils participent à l'observatoire :

Services de l'état, Collectivités, Consulaires, Syndicats, Associations, Agence de l'eau, Services de secours, Parcs Naturels Régionaux, Bureaux d'études.



Découvrez notre vidéo

«Sign'Eau, l'observatoire» sur notre chaîne Youtube @smmar_aude.

Les thématiques

L'observatoire présente les données en grandes thématiques, pour un accès rapide aux données qui intéressent les utilisateurs.

Chaque thématique dispose d'un tableau de bord synthétique rassemblant les chiffres clés :

- Inondation : zones inondables et vulnérabilité des territoires
- Ressource en eau : suivi
- Zones Humides : suivi et évaluation du PGZH

Mais aussi : littoral, restauration des cours d'eau, ou encore, évaluation des politiques publiques de l'eau (en cours de développement).

SIGA, réseau SIG de l'Aude

Un lieu d'échanges pour la géomatique dans l'Aude

Le SMMAR EPTB Aude participe depuis plusieurs années le réseau de géomaticiens SIGA (SIG Aude), un collectif rassemblant les acteurs publics du département autour du partage d'expériences, de cas d'usage et de données géographiques. Ce réseau regroupe les services de l'État, le Département de l'Aude, les Parcs Naturels Régionaux, le SYADEN, le SDIS ainsi que les intercommunalités.

Ces réunions, organisées deux fois par an, permettent de renforcer la coopération entre structures et de faire progresser ensemble les pratiques en matière de géomatique au service des politiques publiques.

LE FLEUVE AUDE

Le fleuve Aude, relie nos territoires des Pyrénées à la Méditerranée, il est le fil conducteur de notre bassin versant.

Prenant sa source dans les Pyrénées Orientales, il parcourt près de 224 km jusqu'à la mer. Il compte 117 affluents et représente un enjeu formidable pourtant encore aujourd'hui trop sous-estimé. Nos cours d'eau sont un patrimoine qu'il faut préserver et valoriser. Il convient donc de gérer ce fleuve pour que nos habitants réapprennent à vivre avec et non plus contre.

C'est dans cet esprit, fait de responsabilités et d'ambitions, que le SMMAR EPTB AUDE est devenu un acteur de la compétence GEMAPI sur la partie domaniale du fleuve laissant ainsi le soin aux syndicats de rivières adhérents de gérer les affluents et à l'Etat de continuer à assurer le libre écoulement du fleuve.

Cette évolution statutaire conduit le SMMAR EPTB AUDE à être maître d'ouvrage des travaux de protection contre les inondations à Trèbes et de mener des études sur la ville de Carcassonne. D'autres secteurs seront également concernés que ce soit en haute vallée ou dans les basses plaines, à compter de 2026.

Désormais, s'engage une longue démarche de sensibilisation après des élus et riverains pour mieux appréhender la complexité de cette compétence, différencier les interventions pour les adapter au profil et au gabarit du fleuve ou encore assurer la gestion de système d'endiguement particulièrement sensibles et stratégique en lien avec les usagers (communes, ASA, etc...) concernés.



LA RESSOURCE EN EAU





LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Un bilan PGRE positif

L'année 2025 a été marquée par la finalisation de l'évaluation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau, décliné sur le bassin depuis 2017.

L'étude, financée à 80% par l'Agence de l'eau, le Département de l'Aude et la Région Occitanie et confiée au groupement IREDD/EAUCEA/LISODE, a permis de mettre en lumière le chemin parcouru depuis la caractérisation du déficit à hauteur de 37 Mm³ en 2013. Au terme du plan d'actions engagé à hauteur de plus de 80%, près de 34 Mm³ ont ainsi été économisés pour un montant de 60 M€ environ.

Le PGRE a conduit à une diminution globale du niveau des prélèvements bruts à l'échelle du bassin, passant de 340 Mm³ en 2012 à environ 200 Mm³ en 2023, soit une baisse de 40%.

Il a ainsi permis de réduire les recours aux arrêtés de restriction et d'en limiter les effets (moins de situations de crise notamment), et d'augmenter le débit moyen de l'Aude en période d'étiage tout en sécurisant les usages, en en premier lieu l'agriculture.

Un bassin rattrapé par le changement climatique

Sur la période 1959-2023, les précipitations annuelles moyennes sur le territoire présentent une tendance à la baisse statistiquement significative d'environ -25mm / décennie.

Les évolutions de températures moyennes sur la même période présentent une tendance beaucoup plus marquée à la hausse (+0.27°C par décennie) avec des valeurs annuelles moyennes systématiquement au-dessus de la moyenne 1981-2010 sur les 10 dernières années (2014-2023).

Ces évolutions ont un impact significatif sur l'hydrologie naturelle des cours d'eau du bassin qui tend à baisser, avec des périodes d'étiage à la fois plus précoces et plus longues. Il en résulte un reliquat de déficit moyen de l'ordre de 11 Mm³, pouvant aller jusqu'à 19 Mm³ les années les plus défavorables (2022).

Ce constat nous amène à devoir poursuivre les efforts d'économie et de sobriété sur la ressource en eau par l'élaboration et la mise en œuvre d'un Projet Territorial pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

Prise d'Alzeau, Lacombe (11)



De Talanoa vers MORFeuS : le bassin de l'Aude, terrain expérimental

Pour la troisième année consécutive, le partenariat de recherche de l'INRAE avec le SMMAR EPTB Aude s'est poursuivi à travers le projet de recherche TALANOA, qui vise à proposer des stratégies d'adaptation de l'agriculture face à la rareté de l'eau en contexte de changement climatique. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la réflexion PTGE qui doit aboutir en 2026 sur un scénario prospectif pour le territoire. En 2025, dans le cadre de l'évaluation du PGRE et de l'étude prospective sur l'évolution de la ressource en eau à l'horizon 2050, le modèle développé dans le cadre du projet de recherche a été mobilisé. Il a permis de simuler l'impact du changement climatique sur l'hydrologie des cours d'eau, dont la baisse prévisionnelle serait de l'ordre de 20 à 40% en période d'étiage (débit quinquennal sec).

Le projet Talanoa est arrivé à son terme en 2025 mais se poursuit à travers le projet MORFeuS dont l'objectif est de mettre en œuvre des démarches participatives, ancrées dans des territoires, pour co-construire et mettre en œuvre des solutions techniques et organisationnelles pour des territoires résilients et durables. A ce titre, la démarche de concertation qui doit conduire à la construction du PTGE sera particulièrement suivie par l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) et le centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD).

Étude Orbieu, la suite

Achevée fin 2024, une étude sur le potentiel hydrologique du bassin de l'Orbieu a permis de mettre en évidence le rôle majeur des systèmes karstiques sur les écoulements de surface en période d'étiage. À cette occasion, des pistes de réflexion ont été identifiées pour mieux prendre en compte ces systèmes dans la gestion des périodes de sécheresse. Un complément d'étude doit être engagé dès 2026 afin de mieux comprendre les modalités de réalimentation de certaines sources depuis des pertes. Ces éléments viendront éclairer les acteurs du territoire quant au réel potentiel de mobilisation de ces ressources pour la satisfaction des enjeux en présence (eau potable, bon état des milieux, agriculture).

Bilan de la saison d'étiage

Comme pour les trois dernières années, la saison d'étiage a été marquée par sa précocité, son intensité et sa durée.

En témoigne l'anticipation du déclenchement de la convention de Matemale au 28 juin pour répondre à la forte demande agricole et sécuriser les prélèvements pour l'alimentation en eau potable en aval.

Le fleuve Aude a été placé en alerte renforcée dès le 27 juin, soit 2 mois plus tôt par rapport à 2024.

Sur l'Ouest Audois, le Fresquel a quant à lui été placé en alerte dès le 4 juillet, soit avec 2 mois d'avance par rapport à l'année précédente.

A fin 2025, la situation d'étiage perdurait sur plusieurs sous-bassins versant, dont certains étaient toujours en situation de crise (Orbieu, Argent-Double, Berre)

Les relevés réalisés dans le cadre du réseau ONDE auquel a participé le SMMAR EPTB Aude pour la seconde année consécutive viennent confirmer cette tendance.



Tournées du réseau ONDE

Pour la seconde année consécutive, le SMMAR EPTB Aude a participé à alimenter l'Observatoire National Des Etiages (ONDE), en partenariat avec l'OFB et de la Fédération de pêche de l'Aude.

L'implication du SMMAR EPTB Aude s'est traduite par l'organisation de tournées d'observations des écoulements sur un échantillon de cours d'eau non jaugés. Au total, 17 sites ont été expertisés à l'occasion de 5 tournées.

Les éléments recueillis alimentent les Comités de Gestion de l'Eau (CGE) pilotés par le Préfet, et viennent étayer les prises de décisions quant aux mesures de restriction des prélèvements et de gestion de la ressource en eau sur la période d'étiage.

LES MILIEUX AQUATIQUES





Seuil de Moussoulens, Moussan (11)

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Les cours d'eau, véritables artères de la nature, jouent un rôle vital dans l'équilibre de notre écosystème. C'est pourquoi les préserver et parvenir à leur bon état est un devoir commun et une obligation réglementaire.

Le SMMAR EPTB Aude et ses Syndicats de rivières adhérents adoptent un mode de gestion ayant pour vocation de retrouver des rivières saines et moins perturbées dont on peut attendre des bénéfices multiples.

La gestion des milieux aquatiques vise :

- Un meilleur fonctionnement hydraulique des rivières
- Une gestion du transit sédimentaire plus harmonieuse
- Une meilleure prise en compte des zones humides et annexes
- Une épuration de l'eau et de réservoir biologique de ces milieux.

Ces actions sont réalisées grâce au soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de la région Occitanie, du département de l'Aude.

L'Aude, Axat (11)



Le Coulant, Ginoles (11)

“

Chaque citoyen peut
Les zones humides for
Il faut les préserver de
nous pourrons continu

Le plan de gestion des Zones Humides

Les zones humides sont de véritables «couteaux suisses», qui résolvent de nombreux problèmes et accordent leurs bienfaits gratuitement.

Une zone humide ? Qu'est-ce que c'est ?

Une zone humide apparaît là où la nappe phréatique affleure la surface, ou bien là où des eaux peu profondes recouvrent les terres. En bref, ce sont des zones de transition entre terre et eau.

Le terme "zone humide" peut désigner une grande variété de milieux :

- des landes ou des tourbières plutôt en montagne ;
- des rives d'étangs, des ripisylves ou des vallons boisés en plaine ;
- et des marais littoraux, des dépressions d'arrière-dunes ou des zones estuaires sur le littoral.



La Livière, Narbonne (11)

Que fait-on pour préserver les zones humides sur notre territoire ?

La protection des zones humides est régie par de nombreux textes internationaux ou nationaux. Sur notre territoire, le SMMAR EPTB Aude a finalisé le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGZH). Le premier objectif était de dresser un inventaire des zones humides du territoire pour pouvoir ensuite en assurer un suivi cohérent, ainsi que prioriser les actions à mener sur les lieux identifiés.

A quoi servent-elles ?

Les zones humides ont de très nombreuses fonctions bénéfiques. On peut en retenir 3 principales :

- › elles agissent comme des éponges : elles reçoivent, stockent puis restituent l'eau ;
- › elles filtrent les polluants et absorbent le carbone ;
- › elles sont un réservoir de biodiversité ;

En fait, elles travaillent naturellement et gratuitement pour rendre de nombreux services. De nos jours, face au dérèglement climatique, les zones humides jouent donc un rôle primordial et irremplaçable.



La Grande Sagne, les Martyrs (11)

Les zones humides du bassin versant de l'Aude

Le SMMAR EPTB Aude a recensé près de 840 zones humides. Cela représente presque 16 000 ha. C'est 3% de la surface du Département de l'Aude.

Quelques exemples de zones humides sur notre bassin versant : la Mouillère d'Esposolla à côté de Formiguères, les prairies humides de Fourtou entre Mouthoumet et Bugarach, les boisements humides et des tourbières dans la Montagne Noire, ou encore les prés salés de l'Etang de Pissevaches à Fleury. On en retrouve un peu partout sur le bassin versant, en bord de cours d'eau : les bords du Lampy à Alzonne, Font Cabrol à Ferrals les Corbières ou encore l'ancien méandre de l'Aude à Raissac d'Aude.

Comment agir pour préserver les zones humides !

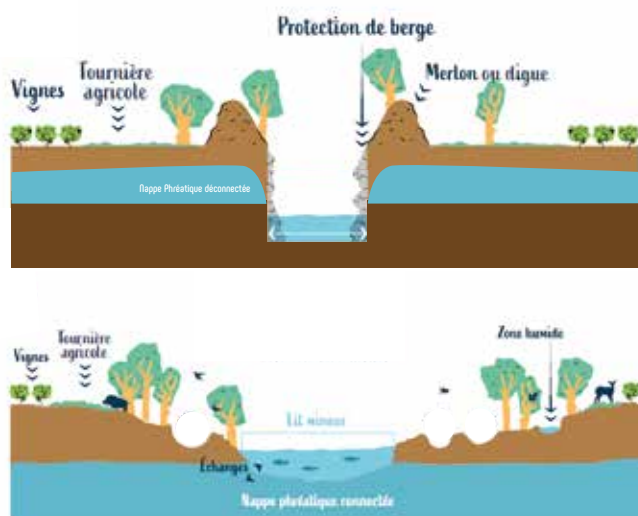
Les zones humides sont parmi les parties des écosystèmes les plus détruits de la planète, à un rythme 3 fois plus élevé que la déforestation. Pour lutter contre toutes les pollutions, protéger les espèces qui s'y développent, ou encore réduire l'assèchement des sols, et permettre à tous de bénéficier de leurs bienfaits.

POUR DES COURS D'EAU PLUS NATURELS

Un cours d'eau s'inscrit dans un territoire, dans un bassin versant et prend naturellement la forme de son environnement. Il a besoin d'espace et de temps pour être dans un bon état. Toutefois, depuis des décennies et sous de multiples contraintes les rivières se sont vues modifiées, corsetées, pour répondre bien souvent aux enjeux économiques et sociaux.



Le Sou, Saint Martin de Villereglan (11)



Conscient des services que rendent les rivières avec un fonctionnement naturel, le SMMAR EPTB AUDE et ses Syndicats de rivières œuvrent à leur restauration tout au long de l'année. Une stratégie opérationnelle basée sur l'étude de la forme des cours d'eau (l'hydromorphologie) est menée de front sur tous les territoires.

Ces travaux consistent majoritairement à redonner aux rivières leur fonctionnement fluvial originel (un lit mineur, moyen et majeur, des bras, des espaces de bon fonctionnement...).

À travers ces projets, l'objectif est de redonner aux cours d'eau leurs propriétés naturelles : éroder les berges, déplacer du gravier ralentissant ainsi les débits, s'étendre sur leur lit majeur en cas de crue, piéger les embâcles dans leurs bras lors d'inondation, ou encore créer des îlots de fraîcheur propices à l'Homme et à la biodiversité dans leurs méandres.

Ces projets contribuent ainsi à l'atteinte de deux finalités réglementaires : la protection des populations contre les inondations, et l'atteinte d'un bon état des cours d'eau.

Les projets d'Ingénierie Naturelle Castors (INC)

2025 a vu la mise en place d'un projet expérimental sur les techniques d'ingénierie naturelle castors sur le site de Saint Martin de Villereglan sur le Sou.

Ces techniques, basées sur la reconstitution d'ouvrages en génie végétal inspirés du castor, permettent, en luttant contre l'incision de nos cours d'eau, d'obtenir des réponses prometteuses de nos rivières pour tendre vers des milieux aquatiques plus fonctionnels et résilients face aux effets du changement climatique et de certaines pratiques d'aménagement des territoires.

Depuis des décennies voire des siècles, les pratiques observées sur nos territoires contribuent à l'assèchement, à la compartimentation des cours d'eau et à leur transformation en systèmes de drainage généralisé des réservoirs d'eau souterraine que sont les nappes alluviales.

“ Coupées de leur mobilité latérale par l'urbanisation, les pratiques agricoles, ... nos cours d'eau s'enfoncent et provoquent des dégâts violents en période de crue.

Les techniques naturelles inspirées du castor, complémentaires aux actions de restauration des espaces de bon fonctionnement, à la gestion de la ripisylve, à la préservation et à la restauration des zones humides, sont une invitation à l'action pour permettre d'accélérer un retour vers un bon état de nos rivières et contribuer par là-même à rendre notre territoire plus robuste face aux effets du changement climatique.

Cette expérimentation a permis de former l'ensemble des techniciens du SMMAR EPTB AUDE et des équipes de bûcherons des syndicats adhérents pour acquérir des techniques duplicables sur d'autres sites du bassin versant.

En présence de l'OFB, de la DDTM et de la Fédération de Pêche, ces équipes ont pu bénéficier du savoir-faire des formateurs venus tout droit de Californie (USA), ainsi que des compétences de l'association MAPCA (Mouvement d'alliance avec le peuple Castor).



Découvrez notre vidéo retraçant cette expérience, sur notre chaîne youtube @smmar_aude



Les agents en formation INC, Avril 2025, le Sou, Saint Martin de Villereglan (11)

Au cours de ce projet, 7 ouvrages d'Ingénierie Naturelle Castors ont ainsi été construits, et font l'objet d'un suivi pour une période de 3 ans.

Cette expérimentation contribue aux réflexions en cours quant à l'élaboration de plans d'actions de Solutions Fondées sur la Nature (SFN) par sous bassins versants pour identifier sur chacun d'entre eux des secteurs propices à une gestion adaptée de la ripisylve, au déploiement d'espaces de bon fonctionnement de plus grande ampleur, à la restauration des zones humides, à l'installation d'ouvrages d'ingénierie naturelle et à la restauration de la continuité écologique en lien avec la restauration de la mobilité latérale.

LES PROJETS DE RESTAURATION 2025

Afin de lutter contre Les dysfonctionnements des rivières, le SMMAR EPTB Aude et ses 7 syndicats adhérents mettent en place depuis plusieurs années une politique de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau par la reconquête des espaces de mobilité.

Après l'incendie

Le territoire des Corbières a connu, en aout 2025, un incendie dévastateur sur 17 communes. À l'issue de ce cataclysme, des travaux d'urgence ont été entrepris sur le territoire afin de sécuriser les traversées urbaines, et les ouvrages hydrauliques et d'éviter un sur-aléa par la création d'embâcles en cas de crues sur ce territoire. Pendant 3 semaines, coordonnés par le SMMAR EPTB Aude, les équipes de bûcherons des syndicats de la Haute Vallée, Aude Centre, de la Berre sont intervenus de manière solidaire afin de nettoyer les rivières en amont et en aval immédiat de ces enjeux.

Après la période d'urgence, il apparait désormais nécessaire de proposer une réponse opérationnelle en matière de lutte contre les effets du changement climatique.

Comme tout le territoire audois, les cours d'eau de ce secteur sont incisés. Une incision qui participe aux inondations par l'accélération des vitesses, au drainage des eaux vers l'aval et à l'assèchement des sols. Pour inverser la tendance, il faut capter les sédiments et ralentir l'eau : une restauration hydromorphologique expérimentale de grande ampleur a été proposée pour le sous bassin versant du Rabet, affluent de la Nielle.

Réhydrater les sols pour les rendre moins vulnérables à l'aléa feu de forêt, agir sur la ressource en eau, sont donc les priorités à l'oeuvre dans ce projet. Il pourrait être mis en oeuvre au printemps 2026 par le syndicat de l'Orbieu, avec un appui technique du SMMAR EPTB Aude (sous réserve de l'obtention des autorisations règlementaires nécessaires).





Argentière, St Hilaire



Raïssac sur Lampy



Orbieu Jourres

Haute Vallée de l'Aude

Le Lauquet, à Roque Argentière - St Hilaire

Des travaux de restauration hydromorphologique ont été réalisés sur le Lauquet du 20 janvier au 21 mars 2025. L'intervention a principalement consisté en un décompactage ciblé afin d'améliorer la dynamique fluviale et de favoriser la reconnexion du Lauquet avec ces chenaux secondaires.

Le Cougain, au Pas d'en sastre - Castelreng

Début 2025, un programme de restauration morphologique a été mené sur le Cougain afin d'améliorer la fonctionnalité hydraulique et écologique du cours d'eau. L'intervention a porté d'abord sur l'arasement d'un merlon longitudinal, pour rétablir le fonctionnement latéral du cours d'eau. Ensuite, un décompactage a été réalisé permettant au cours d'eau de dissiper son énergie.

Fresquel

Remplacement du passage à gué, à Raïssac sur Lampy

Le Syndicat du Bassin Versant du Fresquel a engagé des travaux pour installer un nouvel ouvrage afin d'améliorer le transit des crues, d'assurer la continuité sédimentaire et piscicole. Depuis fin 2025, le nouveau passage est opérationnel, offrant désormais une circulation sécurisée et un écoulement naturel restauré.

Aude Centre

Etude des cours d'eau, Marseillette

Sur Marseillette, où l'enjeu est de repenser globalement le fonctionnement des cours d'eau de plaine très anthropisés, la consultation puis l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre ont été réalisées en 2025.

Orbieu Jourres

Restauration hydromorphologique à Luc sur Orbieu

L'année a été marquée par l'avancement des travaux de restauration hydromorphologique sur le secteur de Luc-sur-Orbieu, avec l'ouverture de bras secondaires, des opérations de décompactage et la suppression d'environ 500 m de merlon pour améliorer le fonctionnement naturel du cours d'eau. Parallèlement, l'étude « 3 Villages » (Canet, Raïssac, Villedaigne) a franchi une étape importante avec la modélisation hydrologique et un point de validation avec la DDTM 11.



La Clamoux, Villegly (11)

LA RIPISYLVE, NOTRE MEILLEURE ALLIÉE

La ripisylve, cette végétation bordant les cours d'eau, représente une zone humide d'une importance capitale. Elle joue un rôle vital au sein de l'écosystème, elle stabilise les berges, piège les embâcles, améliore la qualité de l'eau et offre une zone de refuge pour la faune.

Valoriser et entretenir la ripisylve de manière raisonnée reste ainsi une nécessité pour préserver ces multiples bénéfices, tout en respectant l'équilibre de cet écosystème.

Un entretien raisonné au cas par cas

L'entretien de la ripisylve est une tâche minutieuse qui cherche à équilibrer la protection des enjeux humains avec la préservation de la biodiversité :

- Un élagage sélectif des arbres en favorisant les essences adaptées (peupliers, saules, frênes...) et en maintenant une variété d'essences et de classes d'âge ;
- Une gestion équilibrée des embâcles consistant à éliminer les obstacles importants tout en préservant les éléments favorables à la vie aquatique.
- Cet entretien raisonné permet à la ripisylve d'être en bon état et de rendre ainsi de nombreux services à son écosystème.

Les vertus d'une ripisylve en bon état

Une ripisylve en bon état rend de nombreux services :

- Elle prévient les inondations (stabilise les berges, piège des bois flottés qui peuvent former des embâcles);
- Elle préserve la ressource en eau en situation de sécheresse (favorise le rechargement des nappes, crée des îlots de fraîcheur);
- Elle améliore la qualité de l'eau (filtre l'eau);
- Elle lutte contre le réchauffement climatique (stocke le carbone, crée des zones humides); Un peuplier est constitué de 400 kg de carbone par mètre cube !
- Elle favorise le développement de la biodiversité (elle est un habitat naturel et une source de nourriture).
- Elle fait barrière aux incendies quand elle est suffisamment large et hydratée

Les Syndicats au service de l'intérêt général

Des entretiens peuvent être réalisés dans le cadre de DIG par les équipes de bûcherons en régie des Syndicats de rivières ou par des prestataires, via des marchés de travaux.

Ces programmes de gestion de la ripisylve sont co-financés par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et les Départements de l'Aude et de l'Hérault.

Les Milieux aquatiques



Les haies à la rescousse

Planter des haies, c'est lutter contre l'érosion et le ravinement des sols, tout en préservant la biodiversité. Ainsi, ce sont 10 km de haies supplémentaires qui ont été plantées en cette fin d'année 2025 pour le projet Fresqu'Haies, notamment sur les communes d'Alzonne, et de Bram. Cela porte à plus de 60 km le linéaire de haies plantées sur le territoire du Fresquel depuis 2019.

Programme co-financé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (70%), le Département de l'Aude (10%), le SMAH FRESQUEL (20%) pour un montant de 250 000 €.



LA PRÉVENTION DES INONDATIONS



TIONS



RÉDUIRE LE RISQUE



L'Aude, Carcassonne (11)

Si la raison d'être du SMMAR EPTB Aude est de sensibiliser, protéger contre le risque inondation reste une compétence historique et essentielle de la collectivité.

Un territoire à risque

Le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu est particulièrement exposé au risque inondation, comme l'ont montré les crues majeures de 1891, 1930, 1992, 1999, 2014, 2018 ou encore 2020, touchant aujourd'hui l'ensemble des communes par débordement, ruissellement ou submersion marine. Pour accompagner durablement les territoires, le SMMAR EPTB AUDE élabore depuis 2006 des Plans d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI), dont le PAPI 3 qui structure la politique de gestion du risque autour de sept axes : connaissance du risque, prévision des crues, alerte et gestion de crise, intégration dans l'urbanisme, réduction de la vulnérabilité, gestion des écoulements et gestion des ouvrages de protection. Mis en œuvre avec les sept syndicats de rivières adhérents, ce dispositif vise une approche globale et coordonnée du risque à l'échelle du territoire.

Toutes les informations sont disponibles sur www.smmar.fr/nos-grands-projets/le-papi.

Le dispositif Aud'Alabri

Sur le bassin versant, les aménagements de protection (ouvrages, hydromorphologie) sont complétés par des actions de réduction de vulnérabilité, notamment via le dispositif Aud'Alabri qui accompagne particuliers, entreprises et services publics grâce à des diagnostics et des préconisations de travaux. En 2025, le SMMAR EPTB AUDE a réalisé 68 diagnostics sur 23 communes pour près de 46 000 € TTC, mais seuls sept dossiers de demandes de subventions pour la réalisation de travaux ont été déposés. Le SDIS de l'Aude fait figure d'exemple en engageant 25 000 € HT de travaux de réduction de la vulnérabilité sur la caserne des sapeurs pompiers de Carcassonne.

En parallèle, une étude de 34 260 € TTC a été menée pour sécuriser les accès du Centre hospitalier de Carcassonne. Cette étude a été présentée en décembre 2025 aux partenaires institutionnels. L'ensemble de ces actions du PAPI, inscrit dans l'axe 5 dédié à la réduction de vulnérabilité, est soutenu par des financements européens, nationaux et territoriaux (FEDER, État, Région Occitanie, Départements de l'Aude).

Actualités : Épisodes pluvieux de décembre 2025

Après plusieurs années de stress hydrique marqué, le bassin versant de l'Aude a connu en décembre 2025 deux épisodes pluvieux significatifs ayant modifié sensiblement la situation hydrométéorologique. Ces précipitations ont permis une amélioration sensible de l'humidité des sols, une reprise des écoulements dans les cours d'eau et ont contribué au début de la recharge des nappes et des karsts de l'Orbieu et la Cesse, sans toutefois effacer totalement les déficits structurels accumulés.

A la suite de ces épisodes, la situation appelle une vigilance en gestion de crise :

- sols encore partiellement saturés sur certains secteurs,
- sensibilité renforcée en cas de nouveaux épisodes pluvieux,
- nécessité de maintenir une surveillance renforcée des cours d'eau et des systèmes d'endiguement, en particulier sur les bassins déjà sollicités en décembre.

La situation reste évolutive et nécessite un suivi opérationnel continu, notamment dans le cadre des dispositifs de veille hydrométéorologique et de gestion de crise territoriale.

L'ACTUALITÉ DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Toutes les études et travaux de protection contre les inondations sont soutenus par l'Etat, la Région Occitanie et le Département de l'Aude.

Fresquel

Étude pour l'aménagement du Treboul, Castelnaudary

L'opération s'inscrit dans une démarche globale de réduction du risque inondation, incluant la mise en place de zones d'expansion des crues en amont et le remplacement de l'actuel pont sur la RD624 constituant un goulot d'étranglement aggravant les inondations. Les études de dimensionnement ont été finalisées en 2025. Les dossiers réglementaires pourront être déposés en 2026 pour envisager des travaux en 2027 et 2028.

SMMAR ETPB AUDE

Travaux des berges de l'Aude, Trèbes

La commune de Trèbes, gravement touchée par les inondations de 2018, bénéficie depuis juillet 2025 de travaux majeurs inscrits au PAPI 3 pour réduire le risque d'inondation. Sur 13 hectares autour du pont de la RD 610, ces aménagements – décaissements, modelés de terrain, suppression d'un plan d'eau, confortement de berges et création de cheminements – redonnent de l'espace au fleuve Aude et abaissent les hauteurs d'eau lors d'une crue. Financé à 80 % par l'État, la Région et le Département, et à 20 % par le SMMAR, le projet vise aussi à protéger les quartiers urbanisés en rive droite. Poursuivis jusqu'au premier semestre 2026, les travaux ont déjà montré leur efficacité lors de la crue de janvier 2026 qui présentait une faible occurrence.

Aude Centre

Bassin écrêteur, Villalier

En 2025, le projet de bassin écrêteur de crues de Villalier a franchi plusieurs étapes déterminantes. Les négociations foncières ont bien avancé, comme



Chenal de Coursan, Coursan, (11)

l'ensemble des dossiers réglementaires. Validation du dossier PRO et une réunion publique de restitution ont eu lieu en mairie en décembre.

Poursuite du projet, Villegailhenc

À Villegailhenc, l'opération engagée à la suite de la crue de 2018 a également progressé, avec la validation technique et financière du projet en Comité Syndical. Négociations foncières et investigations relatives à la valorisation des déblais et à l'usage futur des parcelles acquises se sont poursuivies.

Delta de l'Aude

Inauguration du chenal, Coursan

Fin novembre, ont été inaugurés les travaux de sécurisation de la commune de Coursan. Des aménagements marquent une avancée majeure pour la protection contre les inondations, renforçant la sécurité des habitants et du territoire. Ces travaux réalisés au cours de l'année 2025 ont consisté à l'ouverture complémentaire du chenal de Coursan permettant d'augmenter le débit du chenal et abaissant la ligne d'eau à la traversée de Coursan en cas de crue.

Orbieu Jourres

Ouvrage hydraulique à Luc S/Orbieu

Le projet d'ouvrage hydraulique de Luc sur Orbieu a progressé grâce au démarrage des négociations foncières menées avec Géofit, ainsi que la réalisation de sondages supplémentaires qui permettront de définir les zones d'emprunt et l'instruction de l'étude liée à l'ancienne déchèterie.

Les systèmes d'endiguement

Le SMMAR EPTB AUDE accompagne les syndicats de rivières dans la surveillance et la gestion des 18 ouvrages de protection du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu.

Les équipes réalisent plusieurs visites annuelles pour contrôler l'état des systèmes d'endiguement et faire effectuer les réparations nécessaires afin qu'ils restent pleinement opérationnels en cas de crue. En parallèle, les dossiers techniques de chaque ouvrage sont régulièrement mis à jour pour faciliter la prise de décision en cas de problème.

Le SMMAR ETPB AUDE poursuit également la mise en place de l'organisation de gestion avec les communes afin que les agents communaux connaissent les ouvrages, leurs accès et les actions à entreprendre lors des épisodes de crue.



Exercice PCS, Pennautier (11)

LA GESTION DE CRISE

La gestion de crise inondation ou sécheresse est une compétence historique au sein du SMMAR EPTB AUDE. Pour autant cette expertise se cultive, se transmet continuellement et se perfectionne collectivement. Être prêt, c'est un état d'esprit où l'humilité doit guider notre action de terrain.

Les plans communaux de sauvegarde (PCS)

Pour faire face au risque inondation présent sur notre territoire, le SMMAR EPTB AUDE continue à accompagner les communes dans la réalisation du plan communal de sauvegarde (PCS) 2.0.

Fort de sa réussite, il peut être complété du volet multirisques. Ce document de référence lors d'une inondation permet d'organiser la gestion de crise et de mettre en sécurité les riverains ainsi que les zones à enjeux. Il est co-construit avec les élus locaux et l'ensemble des partenaires, accompagnés par la société PREDICT Services, missionnée par le SMMAR EPTB Aude. En 2025, 10 nouveaux PCS 2.0 ont été réalisés, avec le soutien de l'Europe (programme FEDER), la Région Occitanie et les Départements de l'Aude et de l'Hérault.

Les Plans intercommunaux de Sauvegarde (PICS)

Suite à la loi dite « MATRAS » et son Décret n°2022-907, les PICS sont obligatoires pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre « EPCIfp » dès lors qu'une commune membre a l'obligation de réaliser un PCS.

Le plan intercommunal de sauvegarde est un document d'organisation de la réponse opérationnelle à l'échelon intercommunal face aux situations de crise, au profit des communes impactées. Il organise la coordination et la solidarité intercommunale.

Le SMMAR EPTB AUDE étend donc désormais son accompagnement auprès des Agglomérations et Communautés de Communes pour l'élaboration et l'organisation de leur plan opérationnel de gestion de crise. En 2025, la réalisation des PICS du Grand Narbonne et de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère ont été lancés. Cette action bénéficie du soutien à hauteur de 40% de l'Europe, de la Région et du Département de l'Aude.

Contribution du SMMAR à l'élaboration des Plans ORSEC départementaux

Sous l'autorité du Préfet, le Plan d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC) constitue le cadre de référence pour l'organisation des secours en cas de catastrophe, à l'échelle départementale.

Fort de son expertise reconnue en matière de risques d'inondation sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude, le SMMAR EPTB AUDE a été pleinement mobilisé dans les travaux d'élaboration et d'actualisation des différents volets du dispositif ORSEC.

Au cours de l'année, le SMMAR EPTB AUDE a ainsi contribué activement à la rédaction et à l'amélioration des plans ORSEC Inondation, Vigicrues et Tsunami, en étroite collaboration avec les services de l'État et l'ensemble des partenaires impliqués dans la gestion de crise.



“

L'application « SHYVAA »

C'est une interface gratuite qui permet de suivre le niveau des cours d'eau du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu, en quasi-temps réel !

Les données sont issues des stations de mesures et capteurs du SMMAR EPTB AUDE et des différents partenaires.

shyvaa.smmar.org



Hydrométrie – Suivi des crues et des étiages

En 2025, le SMMAR EPTB AUDE poursuit le renforcement de son dispositif de suivi hydrométrique avec un réseau de 52 stations actives, réparties comme suit : 38 stations dédiées au suivi des crues, 10 stations assurant le suivi à la fois des crues et des étiages, et 4 stations spécialisées dans le suivi des étiages.

Ce réseau permet d'assurer une vigilance permanente face aux événements hydrologiques extrêmes et constitue un outil essentiel pour la prévention des risques liés aux inondations et aux sécheresses.

Le suivi en temps réel des débits et des niveaux d'eau permet d'anticiper et de mieux gérer les crises hydriques, tout en fournissant des données précises aux acteurs locaux. Cette capacité est d'autant plus cruciale dans un contexte hydrologique marqué depuis trois ans par des épisodes répétés de sécheresse.

Les données hydrométriques contribuent aujourd'hui à renforcer la résilience des territoires et à mieux protéger les populations face à de tels événements extrêmes.



LES ALÉAS LITTORAUX

Les aléas littoraux et le recul du trait de côte posent des problématiques urbaines et environnementales, avec des enjeux démographiques et économiques importants.

Notre territoire est soumis aux aléas littoraux, érosion, recul du trait de côte, submersion marine (inondation par la mer) ... en lien avec le changement climatique. Pour faire face à ce risque, de nombreuses initiatives sont prises au niveau national et local pour sensibiliser et proposer des solutions.

Le SMDA a coordonné pour l'ensemble des syndicats Gemapiens littoraux (SMDA, Syndicat de la Berre et Rieu, Syndicat des Corbières Maritimes) une étude visant à améliorer la connaissance de ces aléas.

En 2025, le SMMAR EPTB AUDE a contribué à faire émerger la première Stratégie de gestion intégrés des aléas littoraux audois (SGIAL) avec son plan d'actions.

En effet, après un diagnostic précis validé en 2022, une année de concertation et d'animation en 2023 pour connaître et comprendre le diagnostic de territoire, le SMMAR et ses membres littoraux (SMDA, Syndicat Berre et Rieu, Corbières Maritimes) ont travaillé sur la stratégie de gestion de cet espace littoral et rétro littoral. En 2024, une première proposition de stratégie avec 5 orientations de gestion étaient formulées et discutées entre les parties engagées notamment Etat, Région Occitanie, Département de l'Aude mais aussi Le Grand Narbonne, et les treize communes littorales concernées.

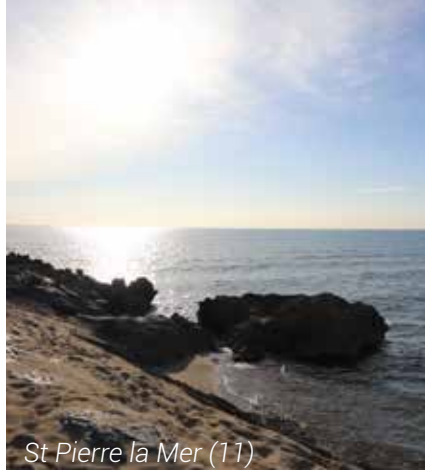
Les parties ont clairement rejeté l'orientation qui préconisait l'inaction pour retenir : la surveillance et l'information, la gestion douce (SFN), la gestion dure (protection), l'adaptation du territoire et des enjeux.

Fin 2024 et 2025, le SMMAR EPTB AUDE a animé, sur la base des orientations stratégiques des rencontres intercommunales et communales visant à établir un premier plan d'actions permettant de valider et mettre en œuvre la stratégie. Ils ont été discutés et validés par le comité de pilotage en juin 2025, avec une large majorité.

Le SMMAR EPTB AUDE, et les maîtres d'ouvrage littoraux engagés dans ce plan, ont validé en conseil syndical de fin d'année la stratégie et le plan d'actions qui visera à engager les multiples solutions (études, travaux, organisations) en partie financées dans le cadre du PAPI 3.



Sainte Lucie, Port la Nouvelle (11)



St Pierre la Mer (11)



Narbonne plage (11)



Etang de Bages (11)



Une borne CoastSnap, c'est quoi ?

Elles permettent, grâce aux photos prises et envoyées par les usagers du littoral, de dresser une cartographie de l'évolution du littoral étudié, et de son érosion. Il en existe à La Franqui, Leucate, Narbonne Plage et bientôt une à Gruissan !



Gruissan (11)



Fleury d'Aude (11)



Port la Nouvelle (11)



Embouchure de l'Aude (11)



Peyriac de mer (11)

LES PARTENAIRES

« Le SMMAR a été créé dans l'idée d'être un outil collectif, sur un principe de solidarité, à l'échelle du bassin versant, de l'amont à l'aval. Il faut préserver la notion fondamentale de solidarité alors que nous vivons des temps difficiles. »

Hélène Sandragné, présidente du Conseil Départemental de l'Aude

Nos partenariats ...

Un partage à toutes les échelles : régionale, nationale et internationale. Au près de l'Association AIGA, lors de la participation au congrès national de l'ANEB ou pour les Assises Nationales des Risques Naturels à Toulouse, ... À travers aussi l'accueil sur notre territoire d'une délégation brésilienne du réseau LISODE, d'une visite de terrain dans le cadre du réseau TOCO du CEPRI.

Les partenariats avec les établissements scolaires se poursuivent aussi : accueil de stagiaires en master, visite de terrain avec étudiants de l'université Paul Sabatier de Toulouse, échanges avec les étudiants du lycée agricole ...

... Et nos partenaires

L'approche des questions liées à l'eau est complexe car elle implique un grand nombre d'acteurs. Partenariat et concertation sont donc indispensables pour la gestion concertée à l'échelle du bassin versant. Le SMMAR EPTB Aude a su déployer, au fil des années, des savoir-faire dans les différents domaines de l'eau.

Pour autant, afin de mener à bien ses missions, le SMMAR EPTB Aude fait régulièrement appel à de l'ingénierie extérieure ainsi qu'à des partenaires qui apportent une expertise complémentaire dans leurs domaines spécifiques.

Parallèlement, le SMMAR EPTB Aude s'appuie sur une collaboration forte avec les acteurs institutionnels et financeurs, que sont les services de l'Etat, l'Europe (FEDER), l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Occitanie, les Départements de l'Aude et de l'Hérault.



Liste non exhaustive de nos partenaires

AFPCNT : L'association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques vise à constituer une plateforme transversale et multirisques d'acteurs (personnes morales et physiques). Partenariat : co-organisation d'animations et partage de supports.

AIGA : Association créée pour une gestion intégrée des milieux aquatiques et de la ressource en eau. AIGA a pour objectifs de connecter les établissements publics locaux pour une gestion cohérente des hydrosystèmes, organiser des échanges et des formations, relayer des réflexions auprès des instances régionales et organiser des manifestations.

AMA : Association des Maires de l'Aude. Partenariat : participation au salon annuel et co-organisation de formations à destination des élus.

ANEB : l'association nationale des élus de bassin est une fédération d'élus et d'acteurs institutionnels impliqués dans la gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par bassin versant. Partenariat : mise en réseau, partage de données, formations...

Archives Départementales de l'Aude : un service du Conseil Départemental de l'Aude chargé de collecter et mettre à disposition les archives. Partenariat : formation des agents et mise à disposition de documents.

Association France Dignes : association qui œuvre sur les outils dédiés à la gestion des digues (SIRS), des missions d'appui et de mise en réseau et à l'organisation de nombreux événements techniques. Partenariat : mise à disposition de données.

CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude agit en faveur de la préservation de l'environnement, de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables. Partenariat : partage de données, co-animation de cinés-débats.

CEPRI : le Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation est un réseau d'échange et de capitalisation de connaissances techniques ou scientifiques, de bonnes pratiques en matière de stratégie de prévention et gestion des inondations en France et en Europe.

CEREMA : Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement. Partenariat : échanges et accompagnement dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Chambre d'Agriculture : co-organisation de formations à destination des agriculteurs, partenaires dans la définition de la stratégie foncière en vue de la mise en œuvre de la GEMAPI.

Fédération de Pêche de l'Aude : partenaire dans le cadre d'opérations de sauvetage de la faune piscicole ou encore d'études spécifiques et de suivis des milieux.

INRAE : l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement, partenaire dans de nombreux projets GEMA.

PNR (Pyrénées Catalanes, Corbières Fenouillèdes, Narbonnaise et du Haut Languedoc) : le territoire du bassin Versant de l'Aude de la Berre et du Rieu compte 4 Parcs Naturels Régionaux qui sont des partenaires privilégiés.

Réseau 11 : Le Syndicat Mixte Ouvert RéSeau11 porte des missions de protection de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du périmètre départemental.

SDIS 11 : le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude est notre partenaire pour la formation, mais aussi dans le cadre de la gestion de crise en cas d'inondation.

LE GLOSSAIRE

Agence de l'Eau : Créées par la loi sur l'eau de 1964, les agences de l'eau sont des établissements publics de l'État. Elles assurent une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques. Il existe 6 agences en France. Le Territoire du SMMAR EPTB Aude fait partie de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Bassin versant : aire de collecte de toutes les eaux qui rejoignent un même exutoire. Ses limites sont les lignes de crête, c'est à dire les reliefs qui le bordent.

CBV Contrat de Bassin Versant : programme d'action élaboré à l'échelle du bassin versant et mobilisant des fonds publics qui aborde de manière globale et transversale la gestion des milieux aquatiques.

CD GEMAPI : Comité Départemental de Programmation GEMAPI

CLE d'un SAGE : Commissions Locales de l'Eau : La CLE constitue le noyau opérationnel du SAGE. Elle a pour mission de gérer et d'animer l'ensemble de la démarche du SAGE (élaboration, mise en œuvre et suivi). Après l'arrêté d'approbation du SAGE, la CLE veille à la bonne application des dispositions inscrites dans le SAGE et à sa mise en œuvre.

CGE : Comité de Gestion de l'Eau.

COD : Centre Opérationnel Départemental. Le COD est un outil de gestion de crise à disposition du préfet qui l'active quand un événement majeur a lieu dans son département. Le SMMAR EPTB Aude est membre du COD lors des événements pluvio métriques sur le département de l'Aude.

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

DIG : Déclaration d'Intérêt Général : validée par arrêté préfectoral, la DIG permet à une personne publique d'intervenir avec de l'argent public sur des terrains privés au nom de l'intérêt général.

DPF : Domaine Public Fluvial

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

DUP - Déclaration d'Utilité Publique : acte administratif permettant à l'État, ou à une collectivité, après une procédure de consultation de la population, de mener un projet d'aménagement du territoire et, le cas échéant, d'avoir recours à l'expropriation.

Embâcle : accumulation de débris naturels (troncs, branches) dans le lit d'un cours d'eau et pouvant former un barrage.

Erosion : les milieux aquatiques subissent une érosion naturelle qui emporte les sols et les roches qui les composent sous l'effet du vent, de l'écoulement de l'eau et de la gravité. Fonctionnement naturel des milieux, l'érosion façonne et fait évoluer les paysages. Ce phénomène est susceptible d'être accentué fortement par les activités humaines et les aménagements.

EPTB – Etablissement Public Territorial de Bassin : les établissements publics de coopération de collectivités territoriales, aujourd'hui regroupés sous l'appellation EPTB, agissent pour le compte des collectivités pour la mise en valeur et l'aménagement des nappes, des fleuves, des rivières et des milieux aquatiques. Ils assurent la maîtrise d'ouvrage d'actions interdépartementales et interrégionales et sont à ce titre reconnus comme acteurs opérationnels. Ce sont des acteurs de la politique de l'eau à l'échelle des bassins et sous-bassins. Ils font aujourd'hui l'objet d'une reconnaissance par l'Etat de leur mandat et de leur périmètre d'intervention.

GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : compétence obligatoire confiée aux intercommunalités. Elle désigne les moyens d'aménager les cours d'eau, les zones humides et les plans d'eau pour améliorer la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations.

LEMA - Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA) : les fondements de la politique de l'eau française ont été définis par les lois sur l'eau du 16 décembre 1964 et du 3 janvier 1992. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) vient rénover la politique française de l'eau et en constitue le texte central.

Loi « Climat et Résilience » : loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience à cet effet.

Natura 2000 : réseau de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats. Natura 2000 a pour objectif de concilier préservation de la nature et enjeux socio-économiques.

ORSEC - Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile : programme d'action des secours à l'échelon départemental en cas de catastrophe.

PAPI – Programme d'Action de Prévention des Inondations : outil contractuel permettant de se saisir de la problématique des inondations. C'est un programme d'action élaboré à l'échelle du bassin versant et mobilisant des fonds publics qui aborde de manière globale et transversale la gestion des inondations.

PCS - Plan Communal de Sauvegarde : le plan communal de sauvegarde est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

PGRE : Plan de Gestion de la Ressource en Eau.

PTGE : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau.

PICS : Plan Intercommunal de Sauvegarde.

SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux : outil de planification à valeur réglementaire élaboré par les acteurs locaux, il fixe les objectifs et les règles de gestion locale sur le bassin versant. Les règles qu'il édicte sont opposables à toute personne publique ou privée.

SBBR : Syndicat de bassin de la Berre et du Rieu.

SBOJ : Syndicat de bassin de l'Orbieu-Jourres.

SGIAL : Stratégie de Gestion Intégrée des Aléas Littoraux.

SHYVAA : Suivi Hydrologique de la Vallée de l'Aude et de ses Affluents (shyvaa.smmar.fr).

SIAH CM : Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Corbières Maritimes.

SMAH : Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique.

SMDA : Syndicat Mixte du Delta de l'Aude.

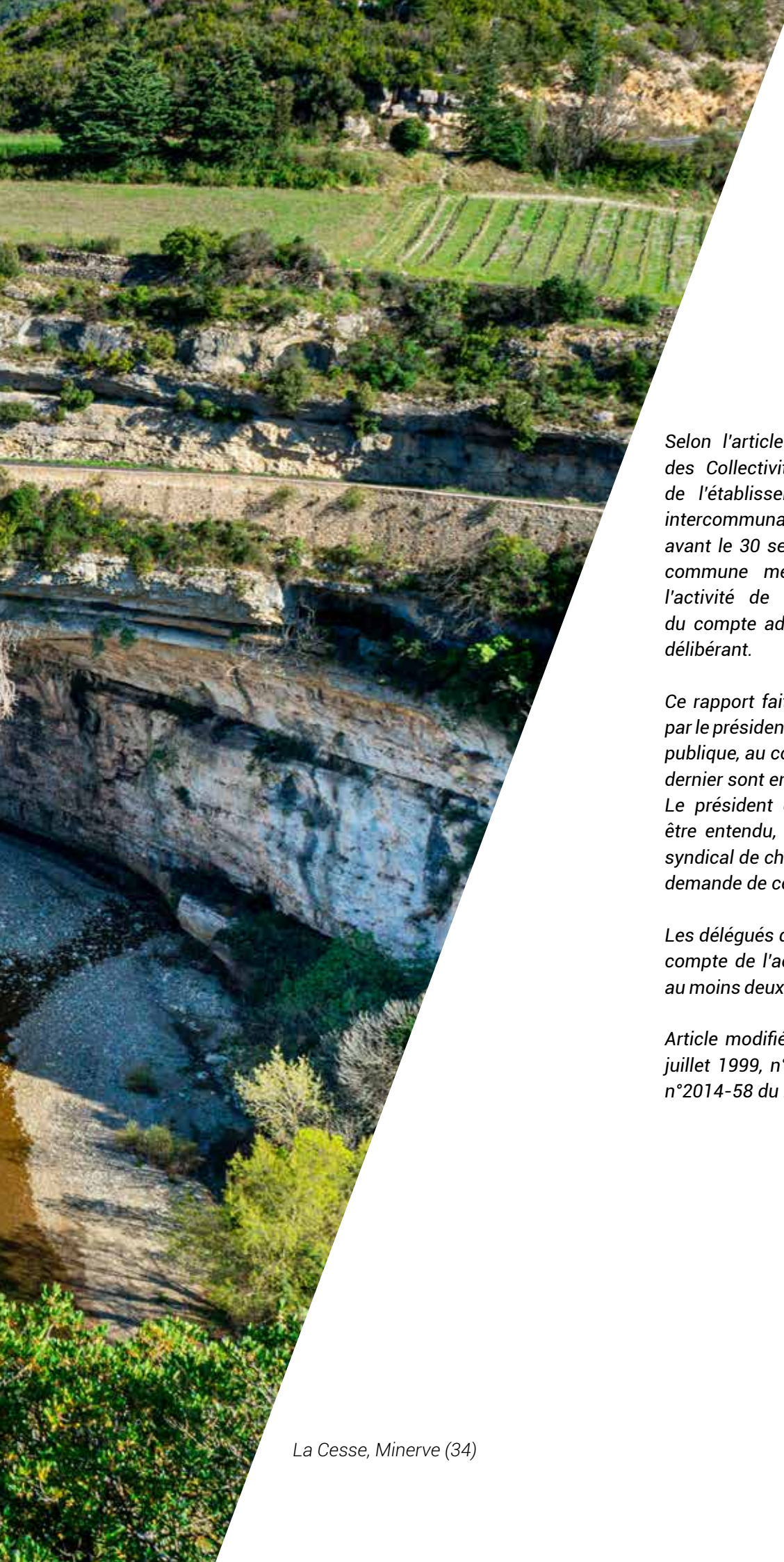
SMAC : Syndicat Mixte Aude Centre.

SLGRI - Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation : document de planification propre aux risques sans portée juridique, qui fixe les objectifs de réduction des conséquences dommageables sur les TRI en déclinaison des cadres régionaux (Plan de Gestion des Risques d'Inondation – PGRI) et nationaux (Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation SNGRI).

SPC : Service prévision des crues.

T.R.I. – Territoire à Risque important d'Inondation : zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants (comparés à la situation du district hydrographique), ce qui justifie une action volontariste devant aboutir à la mise en place de stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI). Il s'agit donc à la fois d'agir là où les enjeux sont les plus menacés, mais également d'agir là où il y a le plus à gagner en matière de réduction des dommages liés aux inondations.





Selon l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le président au comité syndical, en séance publique, au cours duquel les délégués de ce dernier sont entendus.

Le président du SMMAR EPTB Aude peut être entendu, à sa demande, par le comité syndical de chaque Syndicat membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués du SMMAR EPTB Aude rendent compte de l'activité du SMMAR EPTB Aude au moins deux fois par an au comité syndical.

Article modifié par les Lois n°99-586 du 12 juillet 1999, n°2013-403 du 17 mai 2013 et n°2014-58 du 27 janvier 2014..

Hôtel du Département, Allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne cedex 9

04 68 11 63 02 • contact@smmar.fr
www.smmar.fr • [@smmar_aude](https://www.instagram.com/smmar_aude)



Édité en 2026

Directeur de publication :
Eric Ménassi

Crédits photo : SMMAR
EPTB Aude, ses syndicats de
rivières adhérents.